

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 30

### Séance du 18 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2024\_072**

### Date de convocation :

#### Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

#### Étaient absents

M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

#### Ont donné pouvoir

Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE)  
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)  
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

OBJET :  
ACQUISITION PAR L'EPORA DE LA  
PARCELLE AM436 (2 RUE BARTHÉLEMY  
BRUNON) DANS LE CADRE DE LA  
CONVENTION DE VEILLE ET DE  
STRATÉGIE FONCIÈRE ET DE L'ÉTUDE  
DU SITE "MARREL EN VILLE"

### Contenu :

La municipalité a à cœur de faire évoluer le centre-ville de Rive de Gier et de valoriser les sites patrimoniaux, marqueurs de l'histoire industrielle et de la richesse de la ville.

En début d'année 2023, une étude urbaine a été lancée, intitulée « Marrel en ville », à la demande de la commune et en partenariat avec EPURES, l'EPORA et Saint-Étienne Métropole.

Le groupe de travail a œuvré pour obtenir un diagnostic avec une approche multi-thématiques du site et de ses abords (mobilité, maillage des espaces publics, usages, environnement, économie, socio-démo, habitat...).

L'idée est de faire émerger une dynamique collective, basée sur une sensibilisation des enjeux urbains, économiques et patrimoniaux du site.

Parmi les secteurs étudiés, il y avait bien évidemment la première usine des frères Marrel, un ensemble petit par la taille, mais dont l'ensemble formé par la tour de trempe et les bâtiments qui l'entourent mérite à plus d'un titre une protection et une réhabilitation attentive. Cela passe bien évidemment par une maîtrise du foncier.

L'EPORA est déjà en train d'acquérir par voie de préemption la parcelle AM433 du site « Marrel ».  
Dans la poursuite des objectifs de maîtrise du site, l'EPORA propose d'acquérir la parcelle AM436 (2 rue Barthélemy Brunon) d'une superficie de 99 m<sup>2</sup> non bâtie à 2,41 €/m<sup>2</sup> (soit un montant d'acquisition à 238,59 €).

### Rappel et référence(s) :

Vu les articles L.5215-29 et R.5215.3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT),  
Vu la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, Saint-Étienne Métropole et la commune de Rive-de-Gier,

### Proposition :

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser l'EPORA :

- à acquérir la parcelle AM436 dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière aux conditions énoncées ci-dessus
- à accomplir les formalités nécessaires pour aboutir à cette acquisition.

Il est également demandé au conseil municipal de s'engager à racheter ledit bien

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**